



REGLEMENT DES EPREUVES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES D'AQUATHLON ET DE TRIATHLON

A Pierrelatte (26), Lac de Pignedoré :

1 - Epreuves et catégories :

➤ Le samedi 14 mai 2022 à 12 heures 30, aquathlon réservé aux catégories benjamins et minimes licenciés à la Fédération Française de Triathlon, championnat régional d'aquathlon, épreuve sélective pour le championnat de France (distance XS) :

Chaque athlète effectue 500 m de natation et 2.5 km de course à pied.

L'épreuve en totalité est accessible à toute personne née entre 2007 et 2010.

Deux courses successives seront organisées :

- A 12 heures 30, la course filles
- A 13 heures 30, la course garçons

➤ Le samedi 14 mai 2022 à 15 heures 00, aquathlon réservé aux catégories cadets et juniors licenciés à la Fédération Française de Triathlon, championnat régional d'aquathlon, épreuve sélective pour le championnat de France (distance S) :

Chaque athlète effectue 1 km de natation et 5 km de course à pied.

L'épreuve en totalité est accessible à toute personne née entre 2003 et 2006.

Deux courses successives seront organisées :

- A 15 heures 00, la course filles
- A 16 heures 30, la course garçons

➤ Le dimanche 15 mai 2022 à 10 heures 00, triathlon en relais de type A, championnat régional de triathlon :

Chaque triathlète effectue 250 m de natation, 6,8 km de vélo et 1,250 km de course à pied avant de passer le relais à l'athlète suivant. La prise de relais a lieu dans une zone déterminée située immédiatement après la ligne d'arrivée et à proximité du départ natation par contact entre les athlètes.

L'épreuve est accessible à toute personne née entre 2003 et 2010.

Deux courses successives seront organisées :

- A 10 heures 00, la course open
 - A 13 heures, la course championnat régional de triathlon
- **Epreuve open** : l'équipe doit être constituée de 4 triathlètes, 2 des catégories benjamins ou minimes et 2 des catégories cadets ou juniors, licenciés au sein d'un même club, de clubs différents ou non licenciés.
- **Epreuve championnat régional** : l'équipe doit être constituée de 4 triathlètes répartis comme suit : une fille et un garçon des catégories benjamins ou minimes + une fille et un garçon des catégories cadets ou juniors. Tous les membres de l'équipe doivent être licenciés au sein d'un même club.
- L'ordre de départ est libre au sein de l'équipe. Toutefois, pour le championnat régional, cet ordre doit être composé comme suit : une fille – un garçon - une fille – un garçon.

2. Inscriptions :

Les inscriptions doivent impérativement être réalisées sur la plate-forme dédiée. Les liens pour accéder aux formulaires d'inscription aux différentes épreuves sont disponibles sur le site internet de la ligue Aura de triathlon, rubrique « Championnats Jeunes », onglet « Inscriptions ».

Tous les participants, licenciés ou non FFTRI, doivent présenter une pièce d'identité au moment de retirer leur dossard.

Les mineurs non-licenciés FFTRI doivent également présenter une autorisation parentale. Tous les non licenciés FFTRI compétition s'acquittent du pass-compétition qui doit impérativement être pris en ligne et doivent présenter un certificat médical datant de moins de 1 an à la date de l'inscription, mentionnant une absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée) en compétition.

3. Déroulement des épreuves :

Les épreuves sont organisées dans le respect de la Réglementation Sportive de la Fédération Française de Triathlon disponible sur www.fftri.com.

L'épreuve de natation se déroule au départ de la plage, dans le lac. Le port du bonnet de bain, fourni par l'organisateur, est obligatoire pour tous les concurrents.

Lors de la transition natation-course à pied, les participants bénéficient d'un emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, pour leurs chaussures et accessoires. Cette zone, réservée aux concurrents, est fermée au public, et surveillée par l'organisateur. Elle sera accessible entre 30 mn et 15 mn avant le départ.

Lors de la transition natation-vélo, les participants bénéficient d'un emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, pour déposer vélo, vêtements et accessoires de natation. Cette zone, réservée aux concurrents, est fermée au public, et surveillée par l'organisateur. Elle sera accessible entre 1h00 et une ½ heure avant le départ.

Lors de la transition vélo-course à pied, les participants bénéficient d'un emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition pour déposer chaussures et accessoires de course à pied. Cette zone, réservée aux concurrents, est fermée au public, et surveillée par l'organisateur.

Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté pendant toute la course. Il devra être fixé sur une ceinture porte-dossard conforme à la réglementation FFTRI (3 points d'attache). Il sera positionné dans le dos pour la partie cycliste et sur le devant pour la partie course à pied.

La plaque vélo fournie par l'organisateur doit être obligatoirement apposée sur le cadre du vélo et ce, jusqu'au retrait du vélo du parc à vélos après la course.

Le parcours vélo du triathlon distance XXS sera réalisé sur une route fermée à la circulation. L'aspiration-abri est donc autorisé et l'attention des participants est attirée sur les règles spécifiques en termes de matériel.

4. Sportivité et respect :

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent toujours se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

5. Assurance, Sécurité et Responsabilité :

Les participants sont couverts par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass-compétition », acquis lors de leur inscription).

Des secouristes sont présents pendant toute l'épreuve pour assurer les premiers secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel. En cas d'annulation de l'épreuve en raison de "forces majeures", les droits d'inscription seront remboursés à 85% ; le montant des droits restants sera acquis à l'organisation.

6. Droits d'image :

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Ces images prises à l'occasion de leur participation aux épreuves sont sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

7. Classement :

Le classement est effectué par rapport au temps individuel et par catégorie pour les épreuves individuelles et par addition des temps des 4 relayeurs pour les épreuves par équipe.

8. Développement durable :

Les participants s'engagent à adopter en toutes circonstances une attitude éco-responsable. A ce titre, tout jet de déchet ou abandon d'objet est formellement proscrit sur l'ensemble des épreuves. Les concurrents sont également incités à limiter et à mutualiser leurs déplacements. La participation d'un athlète aux épreuves des championnats régionaux Aura jeunes impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

